

15ème législature

Question N° : 39072	De M. Bernard Bouley (Les Républicains - Essonne)	Question écrite
Ministère interrogé > Armées		Ministère attributaire > Armées
Rubrique > défense	Tête d'analyse > Succession du porte-avions Charles de Gaulle	Analyse > Succession du porte-avions Charles de Gaulle.
Question publiée au JO le : 25/05/2021 Réponse publiée au JO le : 07/09/2021 page : 6661		

Texte de la question

M. Bernard Bouley appelle l'attention de Mme la ministre des armées sur la succession du porte-avions Charles de Gaulle. En effet, les porte-avions américains, chinois, russes, indiens et même britanniques étant de grands navires, entre 280 et 333 mètres de long et ayant une vitesse de plus de 30 nœuds avec une capacité se situant entre 50 et 90 appareils embarqués, il convient de s'assurer que ses successeurs puissent rivaliser avec leurs homologues des autres grandes puissances maritimes compte tenu du vaste territoire ultramarin français à défendre. Aussi, il lui donc demande si *a minima* deux navires jumeaux seront bien construits pour assurer la permanence à la mer et permettre des économies d'échelle, si ces navires feront au moins 300 mètres de long avec un pont plat permettant de garer à bâbord et à tribord de la piste oblique un maximum d'aéronefs embarqués, si la piste disposera d'au moins trois catapultes électromagnétiques et trois ascenseurs, si le hangar aviation fera au moins 6 000 m² pour pouvoir accueillir un maximum d'aéronefs et si ces deux navires pourront au minimum atteindre les 30 nœuds via leurs deux réacteurs nucléaires K22 de nouvelle génération. Enfin, même si les deux navires ne sont pas utilisés au maximum de leur capacité, il est demandé s'ils seront conçus pour être en capacité de mettre en œuvre, le cas échéant, un groupe aérien embarqué d'au moins une cinquantaine d'appareils de type SCAF en plus des deux avions de guet avancé et de contrôle aérien et des quelques hélicoptères de sauvetage et reconnaissance.

Texte de la réponse

Parce qu'il permet de maîtriser de vastes espaces aéromaritimes, le porte-avions demeure un des outils principaux de la compétition stratégique entre grandes puissances maritimes. Conçu pour mener un affrontement de haute intensité en mer, le porte-avions de nouvelle génération (PA-Ng) devra disposer, avec son groupe aéronaval, de capacités de combat qui s'appuieront notamment sur toutes les composantes du système de combat aérien futur (SCAF). Des scénarios opérationnels ont été élaborés et partagés avec le groupe de travail SCAF conduit par l'armée de l'air et de l'espace, pour préciser le besoin militaire, tout en définissant au juste besoin la taille du groupe aérien embarqué. Or, un porte-avions comme le PA-Ng est avant tout une plateforme capable de générer des sorties aériennes à long rayon d'action lourdement armées, dans la durée et à un rythme soutenu. Compte tenu des solutions retenues pour le PA-Ng s'agissant de la préparation des avions, de la maintenance et des capacités de ravitaillement en carburant et munitions, une trentaine de chasseurs de nouvelle génération du SCAF est l'objectif à atteindre pour générer les sorties induites par les scénarios opérationnels, y compris dans les environnements les plus contestés. De même, les dimensions envisagées pour le navire (déplacement de la classe 75 000 tonnes, longueur de l'ordre de 300 mètres, pont de 17200 m²) et la vitesse de 27 nœuds proviennent de l'analyse au juste besoin de la mise en œuvre optimale et en sécurité des aéronefs envisagés pour le groupe aérien embarqué. Enfin, le



nombre de catapultes et d'ascenseurs sera défini pour assurer des cadences de mise en œuvre cohérentes avec les différents scénarios opérationnels. Le calendrier du programme vise à permettre un remplacement du Charles de Gaulle en 2038 sans discontinuité. Ce calendrier a été conçu en rétro planning à partir de cet objectif fixé par la loi de programmation militaire. Le rythme des travaux est notamment dicté par la conception et la réalisation des futurs réacteurs nucléaires K22, dont les études d'avant-projet sommaire (APS) ont débuté. C'est le temps de réalisation de cette nouvelle chaufferie et l'instruction de sûreté nucléaire qui l'accompagne qui ont imposé de débiter les travaux d'APS dès cette année.